



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

16^{ème} session de l'Examen Périodique Universel

Examen du Burkina Faso

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation du Burkina Faso et la félicite pour son rapport et son deuxième passage à l'Examen Périodique Universel (EPU).

La délégation congolaise se réjouit pour les efforts fournis par la République du Burkina Faso en vue de mettre en application les recommandations du premier cycle de l'EPU. Nous saluons notamment l'adoption des lois et politiques sectorielles pertinentes pour l'amélioration des droits économiques et sociaux des citoyens, la ratification de certaines conventions internationales et la création des structures nationales spécifiques pour leur mise en œuvre.

Cela étant, je demande à la délégation de répondre aux questions suivantes et d'accepter les deux recommandations ci-dessous:

Première question : le rapport national signale la persistance des pratiques traditionnelles néfastes dont l'excision. Quelles sont les nouvelles mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre fin à l'excision à l'horizon 2015 ?

Deuxième question : l'opinion nationale est dite défavorable à l'abolition de la peine de mort. Quelle a été la réaction de la population lors de l'instauration du moratoire sur la peine de mort et l'adoption d'une législation visant son abolition ?

Première recommandation : ma délégation exhorte le Gouvernement burkinabè à poursuivre ses efforts dans le cadre de l'éducation de la population aux droits de l'homme, notamment en introduisant ces concepts dans les programmes de tous les degrés de l'enseignement tant primaire, secondaire que supérieur.

Deuxième recommandation : ma délégation prie le Burkina Faso d'améliorer sa politique de lutte contre l'analphabétisme afin d'inverser la tendance actuelle.

Je vous remercie.

Genève, le 22 avril 2013